

LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PÉDAGOGIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-JAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 27 AOUT, 1864.

No. 35.

Mission des Inspecteurs d'école; cause de l'opposition qu'on leur a faite; réformes à opérer dans le système d'inspection.

Plusieurs fois déjà, le système d'inspection établi dans le Bas-Canada depuis une douzaine d'années, a été l'objet de la malveillance d'un certain nombre de députés de l'Assemblée Législative. Dans les trois dernières sessions surtout, plusieurs projets de loi tendant à l'abolir ont été introduits, mais sans succès, dans la Chambre Basse; et, à ces tentatives, pour la plupart intéressées, ont applaudi deux ou trois journalistes ou correspondants politiques.

L'opposition faite au système d'inspection, quoique faible numériquement, était cependant quelque peu redoutable, à cause de la faveur dont jouissaient ses auteurs auprès du gouvernement d'alors. Les choses en vinrent même à ce point, que l'hon. M. Chauveau, surintendant des écoles, dut, en 1863, adresser au gouvernement un rapport spécial sur le sujet en question.

La plupart de nos lecteurs ont dû prendre connaissance de cette savante étude, dans laquelle l'hon. M. Chauveau, après avoir démontré, preuves en mains, que le système d'inspection est considéré en France, en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis, etc., comme très-propre à favoriser le progrès de l'éducation, se déclare pour ce système tel qu'il est établi maintenant dans le Bas-Canada. Suivant M. le surintendant, et nous pourrions dire suivant tous ceux qui s'occupent d'éducation sans y mêler les mesquineries et les petitesse qui pullulent dans tous les partis politiques, la réduction du nombre des inspecteurs d'école serait un pis-aller regrettable, et l'abolition du système lui-même, une faute capitale, qui aurait pour résultat inévitable de démolir le bel et glorieux édifice de notre système d'instruction publique, élevé au prix de vingt années d'efforts incessants et de luttes sans cesse renouvelées.

Nous ne venons donc point plaider la cause des inspecteurs d'école, parce qu'aux yeux de tous les hommes de sens, elle est à peu près gagnée. Nous voulons dire seulement

un mot des réformes qu'il y aurait à opérer dans notre système d'inspection, après, toutefois, avoir fait connaître la mission des inspecteurs d'école et les causes de l'opposition qui leur a été faite.

La mission des inspecteurs d'école est à la fois une mission de surveillance et de protection. Ils sont chargés de s'enquérir de tout ce qui concerne la tenue des écoles, du mode d'enseignement, de l'éducation des élèves et de l'instruction qui leur est donnée. Ils doivent s'occuper aussi de la conduite des instituteurs de leur district d'inspection, de leur situation personnelle, de leurs ressources et de leurs besoins. Ils sont, en outre, chargés de les protéger soit contre les attaques injustes et passionnées, soit contre les difficultés d'une position délicate, etc., etc.; et ils doivent faire rapport de toutes ces choses à M. le surintendant de l'instruction publique.

Il nous serait facile, en restant toujours dans le vrai, de multiplier les devoirs des inspecteurs d'école; nous pourrions encore, par exemple, ajouter la perception de la subvention mensuelle, le choix du site des maisons d'école, l'examen des comptes du secrétaire-trésorier, les retours qu'ils sont obligés de faire quand les municipalités scolaires sont trop ignorantes pour s'en acquitter elles-mêmes, etc., mais nous en avons dit assez, croyons-nous, pour mettre nos lecteurs à même de juger de l'importance de la mission des inspecteurs d'école et des difficultés sans nombre que ceux-ci doivent nécessairement rencontrer dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Ces difficultés sont en partie inhérentes à la charge elle-même qu'ils remplissent, et en partie créées par l'incapacité réelle, évidente, de quelques-uns d'entre eux.

Malgré tous les progrès que la cause de l'éducation a faits depuis quelques années dans l'opinion publique, on rencontre encore des personnes, cependant, qui riraient bien si les écoles étaient fermées, les instituteurs, chassés, et les inspecteurs, démis de leurs fonctions.

Le nombre de ces hommes n'est pas bien grand, il est vrai, mais il suffit qu'il y en ait quatre ou cinq par paroisse pour créer à M. l'inspecteur une cause d'embarras passable-